
Namhansanseong (Corée) No 1439

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Namhansanseong

Lieu

Province de Gyeonggi-do
Communes de Gwangju-si, Seongnam-si et Hanam-si
République de Corée

Brève description

Namhansanseong fut conçue comme une capitale refuge de la dynastie des Joseon (1392-1910), dans un site montagneux à 25 km au sud-est de Séoul. Ses vestiges les plus anciens remontent au VIIe siècle, mais elle fut reconstruite à plusieurs reprises, notamment en prévision d'une attaque de la dynastie sino-mandchoue des Qing, au début du XVIIe siècle. Édifiée et défendue par des moines-soldats bouddhistes, elle exprime une synthèse du génie militaire défensif de l'époque, à partir d'influences chinoises et japonaises, ainsi que des évolutions introduites par les armes à feu venues d'Occident dans l'art de la fortification. Citée habitée en permanence et longtemps capitale provinciale, elle comprend dans son enceinte fortifiée des témoignages de bâtiments militaires, civils et religieux divers. Elle est devenue un symbole de la souveraineté coréenne.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de deux sites.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

11 janvier 2010

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial
25 janvier 2013

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les fortifications et le patrimoine militaire et plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 1er au 6 septembre 2013.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

L'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie en date du 26 septembre 2013 pour lui demander des précisions sur :

- le système de gestion du bien et le rôle respectif de chacun des partenaires ;
- qui assure la coordination des activités et des expertises ;
- qui est responsable du suivi du bien.

L'ICOMOS a envoyé une seconde lettre à l'État partie en date du 12 décembre 2013 pour lui demander :

- de renforcer les mesures de protection de la zone tampon,
- confirmer la mise en place et les moyens de la Cellule d'intervention de l'organisme de la gestion du bien.

L'État partie a répondu par l'envoi d'une documentation complémentaire en date du 16 novembre 2013 et du 27 février 2014, dont il est tenu compte dans cette évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

6 mars 2014

2 Le bien

Description

Namhansanseong occupe un plateau collinaire, à une altitude comprise entre 400 et 500 m. Le site naturel comprend des pentes parfois notables et un environnement de sommets montagneux. Il offrait des avantages défensifs évidents, disposant en outre d'importantes ressources naturelles en eau. La cité forteresse fut conçue dans sa forme actuelle par la dynastie Joseon, au début du XVIIe siècle, comme un refuge de la capitale Séoul, à 25 km au nord-ouest dans la plaine. Elle pouvait accueillir une population d'environ 4 000 personnes, et assurer des fonctions administratives et militaires importantes. Elle fut la capitale régionale du district Gwangju de 1624 à 1917.

Son plan d'urbanisme illustre une influence confucéenne chinoise ; il reproduit celui appliqué à Séoul afin d'accueillir dans des conditions similaires l'administration et les habitants, déplacés en cas de conflit. Les deux axes principaux de communication sont en croix et ils rejoignent les portes principales aux quatre points cardinaux. Leur rencontre s'effectue devant le palais refuge, récemment

reconstruit. La ville fortifiée comprend des quartiers dédiés aux fonctions militaires, administratives, religieuses, résidentielles et commerciales.

Le bien tel que proposé pour inscription comprend deux parties très inégales. La partie principale accompagne le système des fortifications et il a une forme annulaire enserrant le petit centre urbain actuel, qui forme une zone tampon intérieure. La seconde partie du bien, plus petite, est une redoute avancée, à environ 1,5 km au sud du bien.

Partie 1

Le système défensif est essentiellement constitué par un mur fortifié continu d'un peu plus de 7,5 km de périmètre, ainsi que par des murs complémentaires orthogonaux. Namhansanseong apparaît comme un prototype du site fortifié en Corée et en Asie orientale. Son édification a été entreprise en 1624 et il a été complété de murs en direction des trois sommets montagneux de son environnement proche, où des redoutes sont installées : Bongam (1686) Hanbong (1693) et Sinnam (1719). Le total des murs fortifiés est d'environ 12,3 km ; leur hauteur varie entre 3 et 7 m. L'emplacement du rempart principal suit le plus possible les bordures du plateau. Il est construit en pierres taillées de formes grossièrement rectangulaires et de dimensions décroissantes avec la hauteur. Il est couronné par un large chemin de ronde. Dans ses flancs, le mur de fortification comprend une trentaine d'ouvertures de drainage des eaux du plateau.

Ce système défensif fut rénové et renforcé à plusieurs reprises, jusqu'au XIXe siècle. Les merlons du crénelage et les parapets, certains éléments défensifs ont été reconstruits dans la seconde moitié du XXe siècle. Ils sont réalisés en briques grises assemblées au mortier. Disposant de créneaux et de meurtrières adaptées, ils pouvaient accueillir une artillerie de place forte. Le rempart comprend 5 redoutes, 20 casemates et 7 bastions.

Les quatre portes principales, aux quatre points cardinaux, ont des voûtes plein cintre en pierre. Ouvertes dans le mur principal, elles sont couronnées d'un parapet et d'une toiture sur colonnes ; elles sont flanquées d'éléments défensifs pour des tirs rapprochés. Elles sont complétées par 16 ouvertures auxiliaires souvent à caractère secret, en différents points du rempart principal. La porte de l'est a été partiellement détruite en 1925.

Dix temples bouddhistes ont été édifiés par les moines-soldats, constructeurs puis défenseurs de Namhansanseong. Situés le plus souvent à proximité des remparts, ces temples jouent le rôle de résidence des officiers et de réserves d'armes. Cinq temples sont au nord et cinq au sud. La résidence des soldats se faisait dans des quartiers militaires aménagés (*Gunpoji*), généralement sur les parties élevées du territoire de la forteresse ; mais ils ont aujourd'hui disparus, à l'exception de quelques vestiges archéologiques. Plusieurs temples ont été restaurés ; certains témoignent d'un syncrétisme entre traditions bouddhistes et déités shamaniques.

Cinq postes de commandement militaire (Jungdae) étaient disposés sur les pourtours de la citadelle. *Suejangdae*, le poste de l'ouest, est celui qui a le mieux conservé ses soubassements en pierre. *Yeommugwan* était le pavillon central du commandement militaire et une place d'entraînement des moines-soldats. Il a été fortement réparé à trois reprises, et transformé en centre du gouvernement civil au XIXe siècle. Les fouilles archéologiques ont mis au jour des vestiges depuis la dynastie Goryeo.

Le bien comprend aussi des éléments en relation avec le rôle de capitale refuge de la dynastie Joseon, en premier lieu le *Palais royal refuge* ou *Palais de Namhansanseong*. Il a été construit en 1626 et c'est une réplique de celui de Séoul. Outre les espaces réservés à la famille royale et à son personnel (palais du haut), l'ensemble palatial comprenait un espace dédié à l'administration du royaume (palais du bas), un temple des ancêtres et un temple de la paix accolé, une porte cérémonielle (*Hannamnu*), une grande porte d'entrée avec des dépendances, un hall autonome (*Jaedeokdang*). Entièrement détruit au début du XXe siècle, le site du palais royal et de ses temples a été fouillé (1999), puis reconstruit (2004).

Le bien comprend d'autres éléments bâtis dont les origines remontent à la dynastie Joseon comme la *Maison royale des invités Inhwagwan*. Le *temple Sungryeoljeon* était un temple des ancêtres destiné à devenir la nécropole du roi Onjo. Un important rituel y était régulièrement organisé. Restauré à la fin des années 1990, il comprend des annexes, dont une porte et un hall de réception.

Le site de l'autel des dieux de la Terre et des Grains, les sites religieux à caractère villageois et la plateforme du rituel de la Pluie manifestent des traditions d'inspiration shamaniste propres à la société coréenne. On trouve également au sein de la ville fortifiée le temple commémoratif *Hyeonjeolsa* ; il a été restauré. Plusieurs des temples de Namhansanseon sont aujourd'hui utilisés pour différents rites et manifestations.

Les éléments représentant le gouvernement local de la citadelle comprennent le bureau du gouverneur (1817), le site administratif d'*Ila* (1748) dont l'édifice *Ijanggak* a été restauré, le beffroi *Jonggak* et sa cloche, également restauré. Le site d'habitation de *Naea* correspond à des traces au sol.

18 pavillons de réception et de loisir existaient dans la ville fortifiée, dont 6 sont toujours présents, ainsi que des bâtiments à caractère technique comme l'entrepôt de *Yeonggo*, en lien avec le palais royal, dont il ne reste que le site. Le pavillon *Jisudang*, aujourd'hui restauré, est au centre de l'étang de *Yeonji*, principale ressource aquifère en temps de guerre.

Le bien comprend enfin une série de stèles épigraphiques, généralement à caractère commémoratif de la construction de l'enceinte ou en lien avec des vertus

humaines et sociales, ou encore avec des actions de reconstruction ou de sauvegarde du bien.

Les monuments et les sites formant les attributs matériels caractéristiques de la valeur du bien sont sis au sein d'un parc forestier comprenant un nombre important de pins anciens, devenus l'un des symboles de Namhansanseong.

Partie 2

Le sommet de la montagne Geomdansan, est séparé du bien principal par un vallon ; il comprend aujourd'hui les vestiges des deux redoutes terminales dites de Sinnam, qui témoignent de la reconstruction de 1791. Elles présentent un mur défensif circulaire de 134 m à l'est et un second à l'ouest de 121 m.

Histoire et développement

Le plateau montagneux de Namhansanseong, à proximité des plaines fertiles, a rapidement retenu l'attention des dynasties coréennes successives. Les premières traces archéologiques de son occupation remontent au IV^e siècle av. J.-C., attestant d'habitations et d'un mur défensif en bois. D'autres éléments montrent une occupation durant le royaume Baekje (18 av. J.-C. – vers 660).

Au VII^e siècle, le site est doté d'une importante forteresse par le royaume de Silla ; elle joue le rôle d'un poste de commandement militaire durant la guerre contre la dynastie chinoise des Tang. Des tuiles et des vestiges de mur témoignent de cette période. Le site ne cesse plus dès lors d'être occupé.

Au X^e siècle, le site est connu sous le nom de Gwangju et il est considéré comme une unité administrative. Au XIII^e siècle, le fort édifié par la dynastie Goryeo résiste victorieusement aux attaques mongoles (1232). Divers mobiliers et vestiges archéologiques témoignent de cette période de la forteresse.

À la fin des années 1580, l'affaiblissement de la dynastie chinoise des Ming ouvre une longue période d'instabilité régionale, dont le territoire de la dynastie Joseon est un épicentre. De 1592 à 1598, la Corée est en guerre avec le Japon, qui entend s'ouvrir un accès vers la Chine et le continent. Les Japonais utilisent des armes européennes et l'armée coréenne dispose de canons à poudre ; le caractère stratégique de l'ancienne forteresse Namhansanseong ressort à cette occasion, pour la protection de Séoul, ainsi que le besoin de la renforcer.

La reconstruction de la ville-citadelle est entreprise au début du XVII^e siècle ; elle répond alors aux craintes d'une invasion par la nouvelle puissance régionale mandchoue, à l'origine de la future dynastie chinoise des Qing. Les rois Joseon de Corée, bien que confucéens, confient la reconstruction du site de Namhansanseong et sa défense à une secte de moines-soldats bouddhistes qui met en place le système spirituel du Seungyeong Sachal qui honore les croyances populaires. Entreprise en 1624, les travaux sont achevés en 1626. Le site peut

accueillir plus de 10 000 soldats. Les moines-soldats en font leur quartier général pendant près de 300 ans. Dès l'année suivante, une première tentative d'invasion mandchoue intervient, et Séoul est occupé, mais le roi s'enfuit vers l'île Ganghwa.

La reconstruction de la citadelle de Namhansanseong montre la rencontre d'influences culturelles et religieuses importantes et nombreuses. Namhansanseong témoigne aussi de l'esprit d'indépendance de la Corée. D'une part les cultes envers les premières dynasties coréennes sont ravivés, ainsi que les croyances locales populaires à caractère shamanique ; d'autre part le confucianisme, le bouddhisme et même la pensée occidentale irriguent l'organisation de la citadelle refuge, dans sa construction puis dans sa vie quotidienne.

En 1636, la seconde invasion sino-mandchoue reprend Séoul ; le roi Injo s'enfuit cette fois à Namhansanseong, qui est attaqué par une puissante armée, équipée de canons. Le roi résista 47 jours mais la dynastie Joseon doit alors reconnaître la suzeraineté des Qing. Namhansanseong reste cependant une forteresse royale et une cité administrative importante ; des travaux de restauration sont entrepris dès 1638. À la fin du XVII^e siècle, des murs extérieurs viennent renforcer l'ensemble défensif, et à nouveau au suivant. Un système spécifique de gouvernance militaro-administrative de la ville forteresse se met en place, le Yusubu. Au milieu du XVIII^e siècle, la population est d'environ 4 000 habitants. Une dernière restauration à but défensif est effectuée en 1779.

Le destin de la ville forteresse change avec le déclin de la dynastie Joseon, à la fin du XIX^e siècle, et la guerre sino-japonaise (1894). Le Japon exerce alors sa suzeraineté sur la Corée puis un pouvoir de type colonial (1907) ; toutefois, Namhansanseong est occupé par le rebelle Uibyeong, devenant temporairement un centre de résistance. La cité et sa communauté entrent alors en déclin, puis la ville perd ses prérogatives administratives (1919) ; mais elle demeure un symbole de résistance à l'occupation. Divers mouvements y voient le jour. Certains monuments sont endommagés ou même détruits, comme le palais royal.

C'est en 1935 qu'apparaît la première reconnaissance de Namhansanseong comme site culturel, et le début d'un rôle touristique, à proximité de Séoul. La protection des pins au sein de la citadelle avait commencé dès 1927, à l'initiative des habitants, par l'association Geumlin qui entreprend également les premières restaurations.

En 1951, durant la guerre de Corée, d'importants dommages interviennent à Namhansanseong, lors du bombardement du site. En 1954, Namhansanseong est désigné comme le premier parc national de la Corée et, dès 1957, des travaux de restauration sont entrepris. Une véritable politique de conservation est en place au début des années 1970, avec l'organisation du parc provincial (1971). Une église des martyrs chrétiens est achevée en 1999.

Aujourd’hui, le site de Namhansanseong est le lieu de manifestations culturelles et folkloriques en lien avec les traditions spirituelles de la dynastie Joseon, et de revival des vieilles croyances populaires shamaniques, comme les cultes dans les temples et les pratiques totémiques.

3 Justification de l’inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L’analyse comparative débute par un survol du patrimoine des forteresses historique coréennes. Traditionnellement, les systèmes fortifiés de plaine sont distingués des fortifications de montagnes, ce qui est une catégorie dominante dans un pays montagneux. C’est un trait distinctif de la Chine où la majorité des systèmes urbains fortifiés sont établis dans des plaines. Trois types de forteresses de montagne sont répertoriés en Corée, dont celui du plateau entouré de pentes, dit Pogoksik, comme à Namhansanseong.

Pour les périodes anciennes, les forteresses de montagne sont petites et il faut attendre la période d’unification de Silla (VIIe – Xe siècle) pour observer les premiers systèmes urbains fortifiés de montagne, en lien avec des conflits qui s’èternisent. La dynastie suivante de Goryeo établit sa capitale à Kaesong, dans un site vallonné comprenant des reliefs notables (début du Xe siècle), République démocratique populaire de Corée (2013, critères (ii) et (iii)). À partir du XIVe siècle, la dynastie des Joseon utilisa assez fréquemment la forteresse de montagne, mais elle reste de taille modeste et d’efficacité militaire souvent médiocre. L’invasion japonaise apparaît bien comme un tournant, avec l’usage des armes à feu et une réelle menace de disparition de l’indépendance coréenne. Namhansanseong témoigne de ce changement simultanément de taille, avec une véritable ville et une capitale refuge, et de qualité avec la définition d’un modèle nouveau de fortification, véritable synthèse d’influences étrangères variées. À partir de là, la dynastie Joseon multiplie les villes fortifiées de montagne d’une certaine importance.

Parmi l’ensemble des éléments fortifiés reconnus en Corée (environ 250 sites), Namhansanseong se distingue par ses dimensions, la pluralité de ses fonctions, le fait d’être une capitale refuge. C’est en outre la plus représentative du type Pogiksik et la plus diversifiée. La forteresse Hwaseong, République de Corée (1997, critères (ii) et (iii)) est aussi une forteresse très typée sur le plan des concepts militaires, et elle s’apparente à une synthèse similaire à celle effectuée à Namhansanseong, à la fin du XVIIIe siècle. L’ensemble des forteresses de la région de Boeun (liste indicative, Corée) représente des ensembles fortifiés nettement plus anciens, mais de petites dimensions et d’ordre seulement militaire. Naganeupseong (liste indicative, Corée) est considéré comme la ville fortifiée la plus représentative de la dynastie Joseon. Elle comprend notamment un ensemble de bâtiments administratifs, des habitations et un

témoignage urbain que n’a plus Namhansanseong, mais ce ne fut pas une capitale refuge avec un palais.

Les villes ou villages fortifiés inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont assez nombreux. Toutefois, beaucoup sont des systèmes fortifiés de plaine ou de bord de mer, ou de situations mixtes. En Chine, le bien le plus proche en termes fonctionnels est Ping Yao (1997, critères (ii), (iii) et (iv)) ; mais c’est une forteresse de plaine, de plan carré, reconstruite par la dynastie Ming au XIVe siècle ; elle est typique de l’architecture des villes administratives chinoises fortifiées ; elle utilise la terre et la brique dans ses fortifications. Au Japon, le château féodal d’Himeji-jo (1993, critères (i) et (iv)) représente un archétype national dont la structure générale en pierre et en bois est cependant bien différente de Namhansanseong, beaucoup plus compacte ; il correspond à un système militaire et à une administration féodale mais il ne comprend pas de ville au sein des fortifications.

Des comparaisons avec les autres parties du monde sont esquissées, mais la comparaison est centrée sur les forteresses, et elle passe pour l’essentiel à côté des villes fortifiées, notamment européennes, qui se réfèrent pour l’essentiel à un urbanisme médiéval ou de la Renaissance loin d’être absent de la Liste du patrimoine mondial : Dubrovnik (Croatie, 1979), Carcassonne (France, 1997), Provins (France, 2001), Elvas (Portugal, 2012), Palais de l’Alhambra et Grenade (Espagne, 1984), Corfou (Grèce, 2007), Levoča (Slovaquie, 1993-2009), etc. Il s’agit bien de systèmes de remparts muraux, souvent sur des élévations ou utilisant des systèmes naturellement défendus ; ils abritent des ensembles urbains importants généralement bien préservés, des monuments administratifs et religieux. Sans affaiblir les caractéristiques propres de l’ensemble urbain fortifié de Namhansanseong, ils le relativisent et lui donne tout son sens dans le cadre de l’Asie orientale, où il exprime tant une avancée conceptuelle de la fortification qu’une vision de la capitale refuge qui lui sont propres.

La série est représentée par deux éléments dont le plus petit est un complément fonctionnel pleinement associé au bien principal. Il n’y a pas d’impact particulier de l’analyse comparative sur ce point.

L’ICOMOS considère que l’analyse comparative justifie d’envisager l’inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle
Le bien proposé pour inscription est considéré par l’État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Le site du plateau montagneux de Namhansanseong était favorable à l’établissement d’un vaste système fortifié, dont les vestiges les plus anciens remontent au VIIe siècle.

- Au début du XVIIe siècle, la dynastie Joseon y établit en quelques années une cité forteresse, conçue comme un refuge pour la capitale Séoul, à 25 km.
- La cité forteresse de Namhansanseong a été édifiée par des moines-soldats bouddhistes, dans le but de résister à une invasion sino-mandchoue, qui se produisit effectivement en 1636 et dans laquelle le siège de Namhansanseong fut un épisode décisif.
- Son plan et son architecture ont été conçus à partir d'influences asiatiques chinoises et japonaises, ainsi que sous l'impact de l'usage des armes à feu venues d'Occident.
- Citée habitée en permanence et longtemps capitale provinciale, elle comprend dans son enceinte fortifiée des témoignages de bâtiments militaires, civils et religieux très divers.
- Lieu d'expressions philosophiques et religieuses nombreuses au cours de son histoire (animisme populaire, confucianisme, bouddhisme puis christianisme) Namhansanseong est également devenu un symbole de la souveraineté coréenne.

La série est justifiée par le fait que la redoute de Sinnam, à 1,5 km au sud du bien, est une partie intégrante du système défensif de Namhansanseong.

L'ICOMOS considère que la valeur du bien s'exprime essentiellement par l'ensemble fortifié de Namhansanseong, qui témoigne d'un moment important de l'art des fortifications militaires dans un contexte de montagnes, dans l'Asie orientale. La construction du système fortifié intervient au moment d'une crise géopolitique régionale majeure, due à l'affaiblissement de la dynastie des Ming et à la montée parallèle des ambitions japonaises puis mandchoues. La cité fortifiée de Namhansanseong est une expression originale de la « capitale refuge ». C'est le témoignage d'une synthèse de conceptions simultanément militaires et urbaines d'origines diverses, tant coréennes, chinoises, japonaises qu'europeennes de par l'usage nouveau d'armes à feu occidentales. Par son rôle historique de résistance aux invasions, Namhansanseong devint un symbole d'indépendance nationale. C'est aussi un lieu de rencontre de plusieurs influences philosophico-religieuses, dont les témoignages expriment les différentes facettes de l'histoire spirituelle coréenne. Toutefois, il faut tenir compte de nombreuses reconstructions *ex nihilo*, de différents temples et bâtiments, notamment du palais royal.

Intégrité et authenticité

Intégrité

Les éléments fortifiés présentent un ensemble cohérent et relativement complet d'attributs matériels pour exprimer les différentes valeurs du bien en termes d'architecture et de génie militaire. Les autres éléments bâtis sont également assez nombreux et divers ; ils illustrent les valeurs de l'organisation militaire de la citadelle refuge du XVIIe siècle, ses aspects religieux et spirituels jusqu'à une période plus récente, ainsi que de l'administration civile

royale et régionale. La citadelle fortifiée du XVIIe siècle est elle-même précédée d'une histoire assez ancienne et elle s'est poursuivie au XVIIIe et au XIXe siècle par de nombreux travaux de restauration et de renforcement des équipements tant civils que militaires. Les principaux attributs immatériels (conceptions militaires, pouvoir politique et administratif, aspects philosophiques et religieux) sont soutenus par des éléments matériels relativement nombreux, spécifiques à leurs fonctions et compréhensibles ; celui du symbole de l'indépendance s'attache au lieu dans son ensemble. L'intégrité environnementale et paysagère est garantie par la présence du parc arboré et dont la forêt de pins participe au caractère symbolique du lieu.

L'ICOMOS considère que l'importance, la diversité comme l'étendue du bien justifient de son intégrité de composition. Il y a également suffisamment d'attributs avec des rôles historiques clairement identifiés pour en comprendre la structure et le fonctionnement passé. La connaissance du bien et de son histoire est bonne, en particulier sur les influences diverses qui ont guidé les conceptions du génie militaire défensif de la citadelle de Namhansanseong, et sur l'interpénétration des éléments spirituels anciens. Toutefois, les manifestations actuelles à caractère folklorique et néo-anime, ou à caractère souverainiste, voire nationaliste, sont des restitutions et des interprétations récentes de traditions populaires qui ne participent pas à l'intégrité du bien ni à sa valeur exceptionnelle.

En conclusion, l'intégrité matérielle du bien est suffisante pour sa pleine compréhension. La présence de l'élément complémentaire séparé du bien principal, la redoute de Sinnam, est pleinement justifiée par son rôle au sein de l'ensemble fortifié et il participe à l'intégrité du bien.

L'ICOMOS considère que l'intégrité de la série dans son ensemble a été justifiée ; et que l'intégrité des sites individuels qui composent la série a été démontrée.

Authenticité

Pour l'État partie, les différentes facettes de l'authenticité sont remplies de manière évidente, tant sur le plan morphologique que dans les formes, les concepts et les matériaux utilisés dans les restaurations - reconstructions. L'authenticité est garantie par la documentation archivistique, iconographique et archéologique qui a précédé les travaux. L'environnement naturel du bien, dans ses aspects géographiques et naturels, a été remarquablement préservé par le parc de ceinture qui englobe les fortifications et l'essentiel des temples et sites formant les attributs matériels du bien. Les adaptations et les évolutions notamment de la fortification tout comme les réparations ont émaillé la vie de la cité fortifiée.

L'ICOMOS considère que les restaurations - reconstructions des éléments matériels du bien, notamment des ensembles fortifiés, suivent en effet des règles scientifiques précises concernant les formes, les

structures et les matériaux. Il s'agit d'un travail scientifique déjà ancien et qui n'hésite pas à se remettre en cause. Il est basé sur une documentation importante des travaux réalisés au cours de l'histoire du bien. La conservation de l'authenticité du bien, notamment des temples et bâtiments essentiellement en bois suit une tradition de l'authenticité propre à cette région du monde et qui est aujourd'hui clairement identifiée et scientifiquement définie. Toutefois, le côté systématique de cette politique de restauration paraît excessif et s'apparente à des reconstructions *ex nihilo* de bâtiments disparus parfois depuis longtemps, notamment le palais royal qui fut rasé pendant la période coloniale (fin XIXe siècle), puis remplacé par deux générations de bâtiments sans le moindre rapport avec l'édifice initial. Les manifestations folkloriques modernes et la réintroduction de pratiques cultuelles récentes sont également abusives ; elles sont une interprétation du rôle symbolique des lieux et non une participation à l'authenticité du bien.

L'ICOMOS considère que l'authenticité de la série dans son ensemble a été justifiée ; et que l'authenticité des sites individuels qui composent la série a été démontrée.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies malgré le caractère parfois abusif des restaurations – reconstructions et des manifestations folkloriques et cultuelles récentes.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii), (iv) et (vi).

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou la création de paysages ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que Namhansanseong est un excellent exemple qui montre les avancées technologiques dans la construction des forteresses durant les guerres internationales du XVIIe siècle en Extrême-Orient, en relation avec l'usage des armes à feu. C'est un exemple unique de cité fortifiée de montagne construite dans le but de jouer le rôle de capitale refuge pour la dynastie Joseon.

L'ICOMOS considère que les fortifications de Namhansanseong expriment une synthèse de l'art défensif, au début du XVIIe siècle en Extrême-Orient. Elle provient du réexamen des standards chinois et coréens de la fortification urbaine, ainsi que des craintes inspirées par les nouvelles armes à feu occidentales. Namhansanseong marque un tournant dans la forteresse de montagne en Corée et elle influence à son tour la construction des citadelles dans la région.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les murailles et les aménagements défensifs des remparts de Namhansanseong, sur le pourtour d'un terrain formant un plateau montagneux, apportent un exemple particulièrement complet et achevé qui montre le développement de l'architecture militaire et le savoir-faire accumulé en Corée du VIIe siècle au XIXe siècle.

Conçue au XVIIe siècle, l'organisation du centre urbain de Namhansanseong offre un exemple exceptionnel et bien conservé d'une cité royale refuge, à proximité de la capitale de la dynastie Joseon. C'est un exemple éminent de vaste ensemble fortifié construit puis géré par des moines-soldats bouddhistes. C'est aussi un exemple urbain éminent de l'organisation politico-administrative d'un état confucéen, en Asie orientale du début du XVIIe siècle.

L'ICOMOS considère que Namhansanseong présente un exemple exceptionnel de ville fortifiée. Conçue au XVIe siècle comme une capitale refuge de la dynastie Joseon, elle fut édifiée puis défendue par des moines-soldats bouddhistes dans le respect des traditions déjà en place.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que Namhansanseong est un témoignage direct de la théorie de la cité fortifiée de montagne réunissant les avantages d'une citadelle de montagne et d'une ville administrative. Namhansanseong montre en outre l'idéologie bouddhiste de la protection du territoire par la mise en place du système du Seungyeong Sachal, qui honore les esprits et les croyances populaires en lien avec la forteresse. Elle est elle-même une illustration des efforts pour survivre et endurer une histoire coréenne douloureuse due à sa situation de point focal des luttes géopolitiques pour le pouvoir en Asie orientale.

L'ICOMOS considère que les arguments du génie militaire évoqué, notamment de l'évolution de l'art de la fortification à Namhansanseong au XVIIe siècle, sont déjà reconnus par les critères (ii) et (iv), tout comme le fait de l'organisation militaro-religieuse qui présida à sa construction et à sa gestion. L'organisation de la vie administrative concerne une entité d'intérêt modeste et dont la portée est au mieux nationale. Les relations entre le pouvoir d'État dominé par le confucianisme, les sectes militaro-religieuses bouddhistes à son service et la société coréenne encore imprégnée de croyances populaires animistes sont certes illustrées par le bien, mais elles sont

présentes dans l'histoire coréenne en de très nombreux endroits.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

L'ICOMOS considère que l'approche en série est justifiée et que la sélection des éléments de la série est appropriée.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité et qu'il répond aux critères (ii) et (iv).

Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle

- Favorable à l'établissement d'un vaste système défensif, le plateau montagneux de Namhansanseong fut fortifié dès le VIIe siècle.
- Au début du XVIIe siècle, la dynastie Joseon y établit en quelques années une cité forteresse, conçue comme un refuge pour la capitale Séoul, à 25 km.
- La cité forteresse de Namhansanseong a été édifiée puis gérée par des moines-soldats bouddhistes, dans le respect des traditions populaires et des valeurs confucéennes.
- Son architecture défensive exprime une synthèse d'influences asiatiques, chinoises et japonaises, ainsi que la pression de l'usage des armes à feu occidentales.
- Citée habitée en permanence et longtemps capitale provinciale, elle comprend dans son enceinte fortifiée des témoignages de bâtiments militaires, civils et religieux très divers.
- L'histoire de Namhansanseong en a fait l'un des symboles de la souveraineté coréenne.

4 Facteurs affectant le bien

Le principal facteur de développement affectant le bien est la multiplication des restaurants et des boutiques à l'intérieur des remparts. Il suit un rapide développement touristique du lieu favorisé par la proximité de Séoul. Il est passé en quelques années de moins d'un million de visiteurs par an à plus de 3 millions (2010). Le bien comprend en outre 13 aires de stationnement pour plus de 1 100 véhicules.

Aux limites de la zone tampon, les pressions du développement urbain de la zone de Gwangju City pourraient affecter l'intégrité visuelle du bien.

L'environnement naturel et forestier qui constitue le parc autour des remparts souffre de la pollution des hydrocarbures en lien avec la croissance de la circulation automobile. Elle se conjugue avec les effets du changement climatique et affecte tout particulièrement les pins. Par contre, d'autres espèces semblent favorisées, comme le chêne et le charme.

Les pluies torrentielles et les typhons peuvent affecter périodiquement le bien et entraîner une érosion des sols. La disposition topographique fait que le bien est très peu concerné par le risque d'inondation. Un risque faible de tremblement de terre doit également être pris en compte.

Le risque d'incendie pourrait affecter la forêt de pins et les bâtiments historiques en bois, en se propageant rapidement. C'est la menace environnementale la plus sérieuse.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont la pression touristique et le risque d'incendie, ainsi qu'une pression du développement urbain en bordure de la zone tampon.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le bien proposé pour inscription a une surface de 409,06 ha et il ne comprend pas habitants.

La zone tampon a une surface de 853,71 ha ; elle a deux parties : le parc autour des fortifications et le centre urbain sans authenticité ; elle comprend 521 habitants.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont satisfaisantes.

Droit de propriété

Les espaces forestiers et les terrains du parc sont des propriétés publiques de la province de Gyeonggi-do ou des collectivités locales. Les biens immobiliers historiques répertoriés appartiennent au gouvernement ou aux municipalités, à l'exception de quatre temples bouddhistes qui appartiennent à des institutions religieuses. Il n'y a pas de propriété privée au sein du bien.

Protection

L'ensemble du territoire comprenant les éléments fortifiés et les monuments de Namhansanseong est désigné comme *Site national, historique* suivant l'*Acte de la protection du patrimoine culturel* (CPH Act, 1962-2007). Il implique en outre une zone automatique de protection de 500 m autour de la propriété enregistrée à ce titre.

La totalité du site de Namhansanseong, bien lui-même et zone tampon, a le statut de *Parc naturel provincial*, suivant l'*Acte des parcs naturels*.

Dans le cadre de ces lois nationales, quatre ordonnances de la province de Gyeonggi-do interviennent directement sur la gestion du bien : les ordonnances sur la protection du patrimoine culturel régional, sur le Comité de gestion de Namhansanseong, sur la gestion des parcs régionaux, sur la candidature de Namhansanseong à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et une ordonnance de la commune de Gwangju-si sur le patrimoine culturel local.

Au sein de l'ensemble de Namhansanseong, 218 éléments matériels ou immatériels sont aujourd'hui répertoriés et bénéficient d'un statut spécifique de protection nationale ou provinciale ou locale.

Les autres actes nationaux concernant le bien sont l'*Acte sur la planification et l'usage du territoire*, l'*Acte sur les paysages* et l'*Acte sur la promotion touristique*. Ils interviennent dans le cadre des plans régionaux et locaux de développement et de planification. Il s'agit en particulier du *Plan urbain de la commune de Gwangju*, du *Plan provincial sur les paysages* et du *Plan provincial pour le tourisme*. L'ensemble des protections instituées en tant que bien culturel et bien naturel s'incarnent dans le statut de parc naturel provincial. En particulier, tous les travaux ou projets de construction sont soumis à autorisation ; ils sont contrôlés et limités en volume, formes et apparences.

Dans sa réponse de février 2014, l'État partie rappelle et approfondit la description des mesures de protection applicables au bien et à la zone tampon intérieure (ville de Namhansanseong).

L'ICOMOS considère que les mesures actuelles de protection de la zone tampon ne prennent pas suffisamment en compte le développement touristique prévisible du bien dans les années à venir et qu'il demeure nécessaire de porter une attention soutenue à cette question au sein de la partie urbaine centrale de la zone tampon, sous toutes ses formes privées et publiques, afin de protéger l'expression visuelle de la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble du bien. Il est également nécessaire de prêter attention au développement urbain de la zone de Gwangju City à proximité de la zone tampon extérieure.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée et qu'elle est efficace pour le bien mais qu'il est nécessaire de porter une attention soutenue à la croissance du tourisme dans le bien et dans la zone tampon intérieure, et à la croissance urbaine en bordure de la zone tampon extérieure.

Conservation

La conservation du bien concerne trois groupes principaux d'éléments ; militaires, du gouvernement historique de Namhansanseong et ceux à caractère religieux et immatériels. Le volet de la conservation des éléments naturels des paysages est complémentaire, intervenant comme environnement et contexte des précédents.

De très importants travaux de restauration et de reconstruction ont été entrepris, notamment depuis les années 1970, sous le statut de *Parc régional de Namhansanseong*. Par exemple, en 2012, plus de 98 % des murs de fortification avaient été concernés par de tels travaux depuis 1963. Ils sont strictement contrôlés par l'*Administration du patrimoine culturel* (CHA), de niveau national, en suivant quatre étapes : fouilles, recherches, expérimentation et application aux travaux. Chaque étape

est validée scientifiquement, avec l'implication de l'*Institut national de la recherche pour le patrimoine culturel*. Les mises en œuvre locales des travaux sont du ressort de la structure de gestion du bien, *Initiatives pour la culture et le tourisme de Namhansanseong* (NCTI). Tous les résultats des étapes et la compilation des travaux effectués sont archivés au NCTI.

Des plans sectoriels relatifs à la conservation des fortifications sont régulièrement mis en place, faisant suite à des travaux plus anciens qui peuvent être rectifiés en fonction de l'avancement de la connaissance du bien. Par exemple, les dernières recherches sur les matériaux des parapets (2011-2012) ont montré de manière précise la composition des mortiers d'assemblage d'origine, ce qui a conduit à remettre en cause les restaurations des années 1980-1990. Un plan est en préparation pour les refaire conformément aux résultats scientifiques récents. Les restaurations - reconstructions des éléments bâtis traditionnels, tant de fonction militaire que civile, suivent des principes similaires.

Une série de mesures complète le Plan de conservation du bien pour l'enfoncement des lignes de télécommunication (2009), la signalétique des restaurants et la requalification des rues pavées (2010). La préservation de l'environnement naturel et paysager, a conduit à des projets pour l'amélioration des plantations de pins (2009) et à l'expérimentation de voitures électriques (2010).

La supervision et le suivi de la conservation du bien sont sous la responsabilité de l'*Administration du patrimoine culturel* (CHA), une administration centrale de l'État partie. NCTI a mis en place une Unité d'intervention (*Emergency Cultural Heritage Repair Unit*) en cas de petits dommages affectant le bien, mais il peut également intervenir en cas de sinistre ou de catastrophe naturelle.

L'ICOMOS considère que dans le cadre défini par l'État partie d'une restauration – reconstruction systématique des éléments constitutifs du bien, son état général de conservation est bon et que sa politique de conservation est efficace ; mais cette politique, conduite systématiquement et poussée à l'extrême, pose en soi des problèmes comme la reconstruction totale du palais refuge royal.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Le bien est sous la responsabilité tutélaire de la *Fondation culturelle de Gyeonggi*, un organisme provincial qui dépend notamment du *Département du patrimoine culturel* et des instances provinciales en charge de la préservation de la nature et des paysages.

La gestion technique et touristique d'ensemble du bien est confiée à la structure : *Initiatives pour la culture et le tourisme de Namhansanseong* (NCTI). Il s'agit d'une

institution transversale émanant de la Fondation qui coordonne les intervenants locaux des instances administratives nationales, régionales et locales, ainsi que les associations de volontaires en charge de la conservation, de la gestion et de la valorisation des valeurs culturelles du bien. En tout, pas moins de 14 institutions et organisations sont impliquées dans la gestion du bien. NCTI comprend un secrétariat exécutif en charge de la coordination et de l'information et une instance d'approbation des projets. Il a en particulier le droit légal d'examiner et d'autoriser les projets de conservation. Il est le garant de la charte entre les partenaires. NCTI comprend trois départements : études et conservation (9 personnes), gestion générale et promotion du bien (17 personnes) et liens avec les résidents (8 personnes). Les personnels en propre de NCTI s'élèvent à 6 personnes, les autres dépendent d'autres administrations (CHA, province, Fondation, municipalité).

Par ailleurs, le *Parc provincial de Namhansanseong* (NPPO) est en charge de la gestion générale du bien sous l'angle des plantations, des espaces verts ainsi que des infrastructures (chemins, aires de stationnement...), pour le bien et sa zone tampon.

Les agents communaux de la *Cité de Gwangju* assurent la maintenance quotidienne du site et son entretien (voies de communication, propriété, sécurité, etc.) ainsi que les procédures d'autorisation de travaux (Bureau municipal d'architecture). Une *Cellule d'intervention du NCTI* pour les travaux de réparation urgents est également en cours d'organisation.

Divers acteurs institutionnels complémentaires sont mentionnés : le *Comité de candidature de Namhansanseong à la Liste du patrimoine mondial*, le *Comité d'administration de Namhansanseong*, le *Bureau de gestion du parc provincial*.

Des associations de volontaires interviennent à propos de la conservation du bien et elles jouent un rôle important et ancien dans la valorisation du bien. Il apparaît toutefois que les habitants du bien n'ont pas été suffisamment associés à la préparation du dossier de proposition d'inscription et à l'établissement de ses valeurs. Il est indispensable de les associer à la gestion du bien et de les faire participer à la structure NCTI de coordination du bien.

Le *Plan de préparation aux risques* prend en compte les différentes menaces pesant sur le bien. La *Cellule d'intervention* déjà mentionnée pour la conservation du bien peut également intervenir en cas de sinistre ou de catastrophe naturelle. Il existe un centre de lutte contre l'incendie à Namhansanseong, apte à répondre rapidement à une alerte au sein du bien. Il comprend 17 pompiers permanents et 20 habitants volontaires. Il peut recevoir rapidement le renfort des centres communaux et provinciaux des environs. Des entraînements spécifiques à la lutte contre les feux de forêt sont organisés. Par ailleurs 12 des biens culturels

bénéficient d'un plan d'intervention incendie prioritaire. Des bornes d'eau contre l'incendie sont installées dans le parc et les bâtiments en bois disposent d'extincteurs. Des actions de nettoyage des broussailles sont prévues par un plan d'amélioration et des allées coupe-feux doivent être mises en place dans la forêt (2012).

L'ICOMOS considère qu'une attention particulière à la lutte incendie est nécessaire (plan des bornes incendies et des équipements des bâtiments, routes d'accès incendie spécifiques, présence d'avions Canadair, etc.) ; et qu'un renforcement de celle-ci est à envisager.

Pour les fonds nécessaires à la conservation du bien, 70 % proviennent du gouvernement et 30 % des collectivités locales. Une moyenne proche de 4 milliards de won est investie chaque année pour la conservation (2000 – 2012). Le budget annuel de fonctionnement de NCTI est de l'ordre de 2 milliards de won, d'origine provinciale. Un budget complémentaire est dédié à l'éducation et aux programmes culturels.

Le total des intervenants professionnels dans la conservation et l'entretien du bien est de 80 cadres et de 335 employés (2011), dont respectivement 15 et 39 dépendent du NCTI.

Les niveaux de formation et les stages d'amélioration sont assurés par les responsables des nombreuses instances professionnelles locales, nationales et internationales impliquées dans l'étude et la conservation du bien.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Le *Plan de la conservation et de la gestion du bien* (CMP) rassemble tous les éléments ayant trait à la protection, à la conservation et à la gestion du bien. C'est un document de référence qui forme également un contrat d'objectifs et de moyens entre toutes les parties prenantes en charge du bien, sous la coordination du NCTI. Chaque chapitre opérationnel du CMP correspond à un plan thématique, et une ventilation des actions par secteurs géographiques.

Le *Plan du tourisme durable* comprend un important programme de suivi du tourisme et des conditions de visite du bien, afin de mieux gérer les flux. Des mesures de limitation en nombre sont prévues en cas de surpopulation, ainsi qu'une diversification des chemins de visite. Sur le plan des équipements le Plan comprend les projets :

- Amélioration des facilités d'accueil du public (2009) (blocs sanitaires, signalétique, etc.) ;
- Aménagement d'aires de stationnement compatibles avec l'environnement paysager (2012). Des essais de transport des visiteurs au sein du site par des véhicules électriques sont en cours, afin de limiter la pollution ;
- Le Programme culturel comprend des éléments quotidiens liés aux visites (guides, documentation audiovisuelle, etc.), un vaste programme de

manifestations culturelles et folkloriques tout au long de l'année ainsi que des programmes éducatifs. Le palais refuge joue un rôle central dans l'animation culturelle.

Le *Plan régional paysager* et le *Plan local* de la cité de Gwangju prennent en compte la gestion des impacts paysagers du développement des environs du bien.

Implication des communautés locales

Elle intervient par le conseil municipal de Gwangju et par les nombreuses associations de citoyens déjà mentionnées dans la conservation et la gestion du bien, dont certaines ont joué un rôle historique dans la conservation du bien.

L'ICOMOS considère que la gestion du bien est efficace malgré la multiplicité des niveaux impliqués et une tendance à la prolifération des organisations de tous types dans la gestion et la conservation. Elle est en particulier réactive aux altérations matérielles et elle est active dans la valorisation et la promotion du bien auprès des publics. Les personnels semblent suffisamment nombreux, et les fonds nécessaires sont garantis par l'implication des collectivités (État, province, municipalité). Toutefois, la pérennisation de la Cellule d'intervention de NCTI doit être confirmée.

L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien est approprié dans le cadre de l'organisation transversale NCTI. Toutefois, compte tenu de la complexité de la gestion et du nombre d'acteurs, il convient de renforcer son rôle de coordination. Il est également indispensable d'y associer les habitants de la cité de Namhsanseong pour atteindre des valeurs réellement partagées par tous. Il convient enfin d'accorder une attention particulière à la sécurité incendie, domaine très sensible à la saison sèche, et à l'augmentation de la fréquentation touristique.

6 Suivi

L'effort de suivi systématique du bien est ancien, ayant toujours cherché à combiner les aspects culturels matériels, naturels et immatériels. En pratique, le suivi est organisé par la structure transversale de gestion NCTI et par le Bureau de gestion du parc naturel provincial, avec leurs personnels et leurs moyens techniques, y compris la vidéosurveillance. NCTI dispose de 18 employés qui se consacrent à plein temps au suivi du bien et aux interventions d'urgence que génère ce suivi. En second lieu interviennent les corps de volontaires, les habitants du village et des environs proches, notamment les Gardiens du patrimoine culturel de Namhsanseong et les Hansarang Keepers. Ces ressources humaines conduisent des actions de suivi et de surveillance complémentaires ; ils remplissent des journaux de patrouille et des fiches individuelles pour le suivi des éléments culturels matériels. Le suivi d'ordre économique et social concerne le suivi du tourisme et le suivi du

système de gestion lui-même. Le suivi s'étend à la zone tampon, en particulier pour les impacts économiques et sociaux du tourisme de masse et ses infrastructures.

Les grands indicateurs du suivi, comportant de nombreux indicateurs et sous-indicateurs sont :

- Les éléments de fortification,
- Les autres éléments culturels matériels,
- Les éléments paysagers à restaurer,
- Les rites et traditions, le patrimoine immatériel,
- Le tourisme (efforts sur les mauvais points),
- Le tourisme (fréquentation),
- Différents aspects architecturaux, économiques et sociaux concernant la ville (zone tampon),
- Le système de gestion.

L'ICOMOS considère que le système de suivi est satisfaisant.

7 Conclusions

L'ICOMOS reconnaît la valeur universelle du bien qui témoigne d'un système rare de ville et capitale refuge de montagne, remontant au début du XVII^e siècle. Namhsanseong présente une synthèse exceptionnelle du génie militaire défensif entre plusieurs zones d'influences de l'Extrême-Orient, à un moment où les armes à feu occidentales commencent à influencer le génie militaire des fortifications dans cette partie du monde. Namhsanseong exprime à différents moments de son histoire les valeurs d'indépendance de la Corée et de la coexistence pacifique de différents courants religieux et philosophiques.

8 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que Namhsanseong, République de Corée, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (ii) et (iv).

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Namhsanseong fut conçue comme une capitale refuge de la dynastie des Joseon (1392-1910), dans un site montagneux à 25 km au sud-est de Séoul. Ses vestiges les plus anciens remontent au VII^e siècle, mais elle fut reconstruite à plusieurs reprises, notamment en prévision d'une attaque de la dynastie sino-mandchoue des Qing, au début du XVII^e siècle. Édifiée et défendue par des moines-soldats bouddhistes, elle exprime une synthèse du génie militaire défensif de l'époque, à partir d'influences chinoises et japonaises, ainsi que des évolutions introduites par les armes à feu venues d'Occident dans l'art de la fortification. Citée habitée en

permanence et longtemps capitale provinciale, elle comprend dans son enceinte fortifiée des témoignages de bâtiments militaires, civils et religieux divers. Elle est devenue un symbole de la souveraineté coréenne.

Critère (ii) : Le système des fortifications de Namhansanseong exprime une synthèse de l'art défensif, au début du XVIIe siècle en Extrême-Orient. Elle provient du réexamen des standards chinois et coréens de la fortification urbaine, ainsi que des craintes inspirées par les nouvelles armes à feu occidentales. Namhansanseong marque un tournant dans la forteresse de montagne en Corée et elle influence à son tour la construction des citadelles dans la région.

Critère (iv) : Namhansanseong présente un exemple exceptionnel de ville fortifiée. Conçue au XVIIe siècle comme une capitale refuge de la dynastie Joseon, elle fut édifiée puis défendue par des moines-soldats bouddhistes dans le respect des traditions déjà en place.

Intégrité

L'importance, la diversité comme l'étendue du bien justifient l'intégrité de sa composition. Il possède suffisamment d'attributs, avec des rôles historiques clairement identifiés, pour comprendre sa structure et son fonctionnement passé. La connaissance du bien et de son histoire est satisfaisante, en particulier à propos des influences diverses qui ont guidé les conceptions du génie militaire défensif de la citadelle de Namhansanseong. Toutefois, les manifestations actuelles à caractère folklorique et néo-animiste ou à caractère souverainiste ne participent pas à l'intégrité du bien ni à sa valeur universelle exceptionnelle.

Authenticité

Les restaurations - reconstructions des éléments matériels du bien, notamment des ensembles fortifiés, suivent des règles scientifiques précises concernant les formes, les structures et les matériaux. Il s'agit d'un travail déjà ancien et qui se renouvelle. Il est basé sur une documentation importante des travaux réalisés au cours de l'histoire du bien. La conservation de l'authenticité du bien, notamment des temples et bâtiments essentiellement en bois, suit une tradition de l'authenticité clairement identifiée et scientifiquement définie. Toutefois, le côté systématique de cette politique de restauration paraît excessif et s'apparente à des reconstructions *ex nihilo* de bâtiments disparus parfois depuis longtemps, notamment le palais royal qui fut rasé pendant la période coloniale (fin XIXe siècle).

Mesures de gestion et de protection

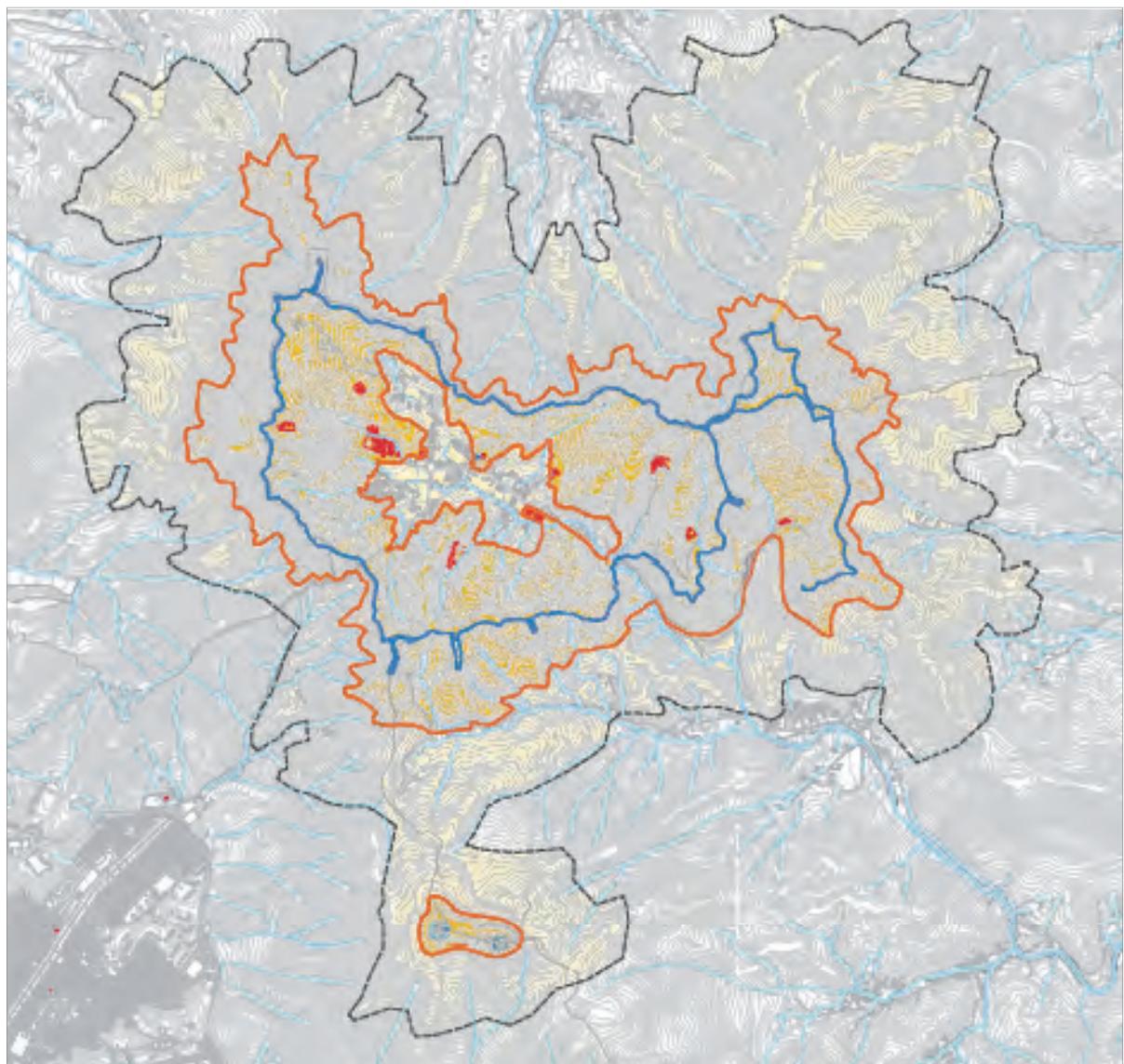
L'ensemble du territoire comprenant les éléments fortifiés et les monuments de Namhansanseong est désigné comme Site national, historique, suivant l'Acte de la protection du patrimoine culturel. 218 éléments culturels matériels ou immatériels sont aujourd'hui répertoriés individuellement et bénéficient d'un statut spécifique de protection nationale, provinciale ou locale. La gestion

technique et touristique de l'ensemble culturel est confiée à la structure : *Initiatives pour la culture et le tourisme de Namhansanseong* (NCTI). Le bien lui-même et la zone tampon ont le statut de parc naturel provincial (NPPO), en charge de la gestion des plantations, des espaces verts et des infrastructures (chemins, aires de stationnement...). L'administration nationale du patrimoine, les instances régionales et les municipalités concernées par le bien et sa zone tampon sont fortement impliquées dans la protection, la conservation et la gestion touristique. Un nombre important d'associations de citoyens volontaires participent à la gestion et à la valorisation du bien. Le plan de gestion comprend de nombreux plans sectoriels, en particulier pour la conservation du bien.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- porter une attention soutenue au contrôle du développement touristique au sein du bien et au sein de la partie urbaine centrale de la zone tampon, sous toutes ses formes privées et publiques, afin de protéger l'expression visuelle de la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble du bien ;
- prêter attention au développement urbain de la zone de Gwangju City à proximité de la zone tampon extérieure ;
- mieux faire partager les valeurs du bien aux habitants de Namhansanseong, les associer à la gestion du bien, les faire participer à la structure NCTI de coordination de cette gestion ;
- veiller à la sécurité incendie, domaine très sensible durant la saison sèche, et envisager si nécessaire son renforcement ;
- renforcer le rôle de l'organisation transversale commune NCTI pour la coordination entre les différents partenaires de la gestion du bien et pour son suivi.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription